



Déclaration liminaire du SE-Unsa - CAPD du 27 janvier 2015

Cette première CAPD de l'année 2015 et de cette nouvelle mandature s'installe dans une configuration identique à la précédente s'agissant de la répartition en sièges; les chiffres montrent cependant des variations dans la représentativité des organisations en présence. Lors des élections professionnelles, nos collègues ont eu l'occasion de marquer leur choix de façon à faire évoluer sensiblement le paysage syndical. Le SE-UNSA 38, avec une progression de 3,43 % en voix sur cette instance, conforte son implantation et valide ainsi la cohérence dont il fait preuve sur ses prises de positions pour l'Ecole.

Le SE-Unsa aura à cœur d'honorer la confiance que la profession lui a donnée. Nous demeurons attachés à une pratique soutenue du dialogue social, que ce soit dans cette instance ou plus largement sur l'ensemble de la gestion des personnels du 1er degré. La recherche de l'équité, le devoir de transparence, une réelle prise en compte de la dimension humaine sont autant de composantes importantes aux yeux de la profession. Dans notre enquête/Métier, les enseignants ont su nous l'exprimer en pointant des leviers comme la confiance qu'ils revendiquent, la recherche d'une relation plus fluide avec la hiérarchie, l'articulation vie personnelle/vie professionnelle. C'est cette feuille de route émanant de la réalité du terrain qui guidera les pratiques et les revendications du SE-Unsa.

Au-delà des dossiers spécifiques à la CAPD, le SE-Unsa reste vigilant sur la mise en place de l'ensemble des décisions émanant des chantiers métier :

- Attente forte de la profession sur l'annonce d'une augmentation de l'ISAE par la ministre : la publication d'un calendrier donnerait des perspectives d'évolution aux enseignants pour leur rémunération
- Besoin de connaître également l'évolution dans le temps des ratios de passages à la hors classe
- Attention particulière à la mise en place effective de l'ensemble des décisions relatives aux décharges en enseignement, pour les directeurs mais aussi pour les collègues exerçant en REP+
- Suivi des dossiers comme celui des missions des formateurs TICE, des « oubliés » de l'ISAE...

S'agissant du dossier de la direction d'école, nous serons particulièrement attentifs à l'allègement annoncé des tâches administratives qui peine toujours à se concrétiser.

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur le dossier des rythmes scolaires qui n'est pas clos dans la mesure où ça et là des difficultés persistent. Souvent liées à un manque de dialogue entre les partenaires, il est absolument nécessaire que des comités de suivi locaux, départementaux mais aussi communaux et intercommunaux se tiennent. De ces indispensables ajustements dépend la réussite de tous les élèves. L'élaboration d'un PEDT reste essentielle pour que l'organisation de la semaine de l'enfant soit cohérente et réfléchie. Afin que les équipes enseignantes puissent prendre part à la réflexion, une souplesse sur la gestion de leurs obligations réglementaires de service devra leur être accordée dans le cadre des 108 heures.

*Pour le SE-Unsa
Patrick MAUREY*